

Nombre de Membres du Bureau : 18

Séance du 16 mars 2023

Nombre de Membres présents : 12

L'an deux mille vingt trois et le 16 mars à 16 heures 00

Nombre de pouvoir : 1

le bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à YEVRE-LE-CHATEL sous la Présidence de Madame Monique BEVIERE

Qui ont pris part à la délibération : 13

Etaient présents : Mesdames BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, LEVY, PAILLOUX, Messieurs BOURGEOIS, BRUNEAU, COULON, GUERINET, POINCLoux, ROUSSEAU

Objet de la délibération :

**Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Excusés : Messieurs BARJONET, BERTHELOT, BRISSON, GAURAT, LAROCHE, PICAULT

Date de la Convocation :

24 février 2023

Pouvoir:

M. GAURAT Hervé donne pouvoir à Mme DAUVILLIERS Delmira

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 045-200079903-20230316-DELIB102023-DE

S'LO

Le Bureau du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Vu la délibération n°15/2020 du Comité syndical en date du 21 septembre 2020, donnant délégation de pouvoirs au Bureau du PETR et à la Présidente,

Entendu l'exposé de la Présidente sur les besoins en trésorerie notamment dans le cadre du SAGE,

### DÉCIDE

**Article 1** : d'ouvrir auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre, une ligne de trésorerie pour un montant de 300 000 € dans les conditions ci-après définies :

- Durée : 12 mois
- Type de taux : variable (post-compté)
- Index de référence : EURIBOR 3 MOIS MOYENNE 1 MOIS + marge
- Marge bancaire en sus de l'index de références : 0,80 %
- Base de calcul des intérêts : 360 jours
- Commission initiale de réservation : 300 €
- Facturation des intérêts : trimestrielle à la fin de chaque trimestre civil
- Frais de dossier : 0 €
- Commission de non utilisation : néant.

**Article 2** : d'autoriser la Présidente à signer le contrat correspondant, à procéder, ultérieurement, sans autre délibération et à sa seule initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et à lui donner tout pouvoir à cet égard.



Certifié conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

Monique BEVIERE

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 21 mars 2023 et de sa publication le 21 mars 2023 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).